

BUREAU DES EXAMINATEURS D'AYLMER.

Ecole élémentaire.—Mlles. Stéphanie Hotte, Catherine O'Neil, MM. Christopher Drallin et Joseph Stassardt.

Novembre 1866.

JOHN R. WOODS, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERRBROOKE.

Ecole modèle, 1ère classe A. et F.—Mlle. Elise Lavière.
Ecole élémentaire, 1ère classe A. et F.—Mlle. Agnès Blondin. A.—Mlles. Belinda Ross, Sarah C. Rankin et M. Joseph A. Rankin.
2ème classe A. et F.—Mlle. Fanny E. Lindsay. A.—Mlle. Betsey J. Wilder.

Novembre 1866.

S. A. HEND,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Ecole élémentaire, 1ère classe A.—Mlles. Janet Dickson Main, Sarah Maria Main, Nancy Webb, Adeline Emerson Stevens, Sarah Johnston, Sylvia Ann Taylor, Rose Malvena Morrill, Huldah Emma Morrill. F.—Mlles. Adeline Robido, Adeline Desrochers, Carmel Potliet, Marie Delvina Morin et Marie Dargis.

Novembre 1866.

J. H. GRAHAM,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Justine Bélanger, Philomène Chenet, Azilda Demers, Virginie Desilets, Arthémise Drouin, Eliza Dufresne, Caroline Gaudry, Alphonsine Ginetet, Marie Amélie Godin, Marguerite Hotte, Malvina Jasmin, Alphonsine Lagacé, Vitaline Laurin. A.—Mlle. Margaret McDonell. F.—Mlles. Joséphine Payant, Marie de Lima Provost, Adeline Sauveur. A.—Mlle. Anna Taugher.

2ème classe F.—Madame Simon Hotte, née Philomène Raza; MM. Denis Bourbeau et Léon Forest; Mlles. Judith Bessette, Arzèle Blanchet, Justine Elodie Fontaine, Vitaline Langellier et M. Adolphe Forget. A.—M. Jean-Baptiste Priou.

Novembre 1866

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANT DE MONTRÉAL.

Ecole modèle, 1ère classe A.—Mlle. Mary Hardgrave Walsh.
Ecole élémentaire, 1ère classe A.—Mlles. Jane Ann McFee, Harriet McGarry, Margaret Rodger, Mary Sommerville et M. Charles H. Sawyer.

Novembre 1866.

T. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

Ecole élémentaire, 2ème classe F.—Mlle. Euphémie Wilhelmine Boulet.
6 novembre 1866.

Ecole élémentaire, 2ème classe F.—Mlle. Mathilde Philomène Olympe Clavet. A.—Mlle. Mary Meagher.

20 novembre 1866.—(Séance ajournée.)

N. LACASSE,
Secrétaire.

ERECTIIONS, etc., DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par Ordre en Conseil en date du 20 novembre dernier :

1o Comté de Sheffield.—Annexer le cinquième et le sixième rangs de Stukely, dans le comté de Sheffield, à la municipalité de Stukely Nord, pour les fins scolaires. Cette érection ne devra prendre effet qu'au premier juillet mil huit cent soixante et sept.

2o Comté de Témiscouata.—Ériger la Seigneurie de Madawaska en municipalité scolaire, avec les limites qui lui sont assignées comme municipalité rurale.

3o Comté de Charlevoix.—Annexer à la municipalité de Settrington, dans le comté de Charlevoix, pour les fins scolaires, la partie de la concession de Ste. Croix démembrée de la municipalité de St. Urbain et de celle de la Baie St. Paul, et déjà annexée à la dite municipalité de Settrington pour les fins religieuses.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par Ordre en Conseil en date du 18 de ce mois, ériger la municipalité scolaire de St. Côme, consistant dans les six derniers rangs du township de Cathcart et les deux premiers rangs du township Cartier, dans le comté de Joliette.

Et par un Ordre en date du 20 de ce mois, il lui a plu ériger en municipalité scolaire, sous le nom de *St. Jean-de-Dieu de Bégon*, dans le comté de Témiscouata, toute cette partie du Canton de Bégon située à l'est de la rivière des Trois-Pistoles, et qui est bornée comme suit : au nord, en front, par le quatrième rang de la seigneurie des Trois-Pistoles ; à l'est, par les 5e, 6e et 7e rangs de la même seigneurie, et par les terres non arpentées de la couronne ; au sud, par le Canton Randot, et à l'ouest, par la rivière des Trois-Pistoles.

DONNÉS OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Nous accusons, avec reconnaissance, réception des ouvrages de pédagogie suivants, faisant partie du Cours de Chambers et qui ont été offerts en dons, à la Bibliothèque du Département de l'Instruction Publique, par MM. Reid, Macfarlane et Cie. :

Infant School Primer. 5 copies.
First Standard Reading Book. 5 copies.
Second Standard Reading Book. 5 copies.
Third " " " 6 "
Fourth " " " 7 "
Fifth " " " 5 "
Sixth " " " 4 "

Spelling-Book, with numerous Exercises for Dictation. 2 copies.
Readings in English Literature, containing Readings in English Prose and Readings in English Poetry. 1 copie.

Introduction to English Composition. 1 copie.

Introduction to English Grammar. 1 copie.

English Grammar and Composition. 1 copie.

Exercises on Etymology. 2 copies.

Algebra: Theoretical and Practical. 1 copie.

Solid and Spherical Geometry and Conic Sections. 2 copies.

Mathematical Tables. 2 copies.

Natural Philosophy. En 2 vols.

The Economic and Comprehensive English Dictionary. Par Arnold D. Cooley. 2 copies.

Julius Caesar; Macbeth. 1 copie de chaque.

Spelling-Book, première, deuxième et troisième parties. 2 copies de chaque.

Chambers's Twopenny Copy-Books, 10 cahiers par série. 3 copies de chaque.

ENSEIGNEMENT DE L'EXERCICE MILITAIRE DANS LES ÉCOLES NORMALES DU BAS-CANADA.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par Ordre en Conseil en date du 20 courant, sanctionner le Règlement suivant du Conseil de l'Instruction Publique, concernant l'enseignement de l'exercice militaire dans les Ecoles Normales, ainsi que les résolutions du Conseil qui ont trait à cet enseignement.

RÈGLEMENT concernant l'exercice militaire dans les Ecoles Normales.

Article premier.—L'exercice militaire fera, à l'avenir, partie du cours d'étude des élèves-maitres dans les Ecoles Normales du Bas-Canada.

Article second.—Il sera donné au moins deux exercices par semaine, et pas plus de trois. Chaque exercice sera d'au moins trois quarts d'heure, et de pas plus d'une heure. Le temps sera pris, moitié sur le temps alloué à l'étude et moitié sur celui qui est alloué aux récréations dans le programme actuel de chaque école. Le temps alloué pour s'habiller et se déshabiller sera compris dans les limites ci-dessus.

Article troisième.—Les élèves-maitres, à tour de rôle, exerceront les élèves de l'école-modèle. Il y aura deux exercices, d'une heure chaque, par semaine.

Article quatrième.—Les élèves-maitres subiront l'examen sur cette matière comme sur les autres, le résultat en sera noté et il en sera tenu compte de la même manière pour la collation des diplômes.

Article cinquième.—L'exercice militaire formera partie des matières obligatoires aux termes du règlement concernant le prix fondé par Son Altesse Royale le Prince de Galles.

Article sixième.—Les élèves-maitres auront soin des habits, armes et accoutrements qui leur seront confiés : eux, leurs parents ou leurs tuteurs en seront responsables, et il en sera fait mention dans la demande d'admission.

Article septième.—Les infirmes et les élèves malades, sur certificat du médecin de l'école, seront exemptés du présent règlement.

Article huitième.—Le présent règlement ne sera applicable à l'Ecole Normale McGill que lorsqu'il y aura quinze élèves-maitres, ou lorsque le Principal fera connaître au Surintendant de l'Éducation qu'il juge le nombre d'élèves-maitres suffisant. Jusque là les élèves-maitres continueront à s'exercer avec ceux de l'école modèle, comme par le passé.